

NOTICE DE MONTAGE ET D'UTILISATION POUR COUSSINS CHAUFFANTS THERMODOM (type EFB.....)

1) GÉNÉRALITÉS, AVERTISSEMENTS

Les coussins chauffants Thermodom « carlo » sont des revêtements de chauffage électrique pour le chauffage de surfaces d'assise de bancs d'église. Il s'agit d'appareils de chauffage stationnaires pour des locaux secs. Ce n'est toutefois pas un chauffage de pièce, mais seulement un chauffage de place.



Attention : Les coussins chauffants Thermodom « carlo » ne disposent pas d'une protection contre la surchauffe. Pour cette raison, ils ne doivent pas être recouverts de manière durable. Un non-respect entraînerait une accumulation thermique - risque d'incendie ! Une exploitation non surveillée n'est pas autorisée.

Des enfants âgés de moins de 3 ans doivent être tenus à l'écart, sauf s'ils sont sous surveillance permanente. Des enfants âgés entre 3 et 8 ans sont uniquement en droit d'activer et de désactiver l'appareil s'ils sont sous surveillance ou s'ils ont été instruits quant à l'utilisation sûre de l'appareil et qu'ils ont compris les dangers en résultant, sous condition préalable que l'appareil soit placé ou installé dans sa position d'utilisation normale. Des enfants âgés entre 3 et 8 ans n'ont pas le droit d'enficher la fiche dans la prise de courant, de régler l'appareil, de nettoyer l'appareil et/ou d'effectuer la maintenance par l'utilisateur.

Attention : Ne pas y insérer d'objets pointus ! Des dommages mécaniques en tous genres, par ex. l'insertion de corps étrangers, des coupes etc. peuvent conduire à l'exposition de pièces conductrices de courant. NE PAS PLIER.

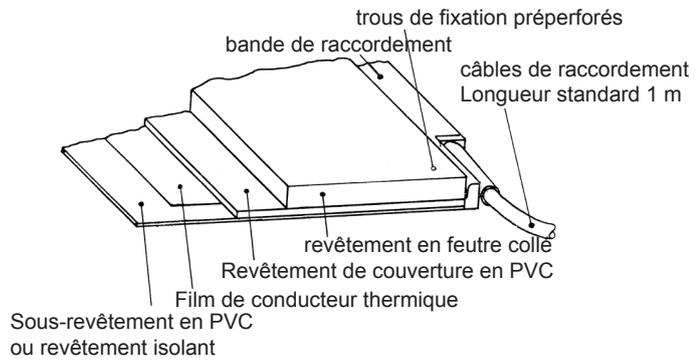
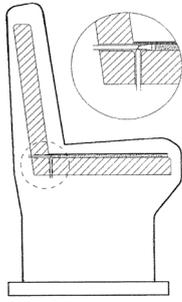
Le raccordement électrique doit uniquement être effectué par un électricien spécialisé. Veuillez lire les instructions et les recommandations de point 1 à 7 de manière attentive et veuillez les respecter. Alimentation en tension : 230 V 50 Hz

2) MONTAGE

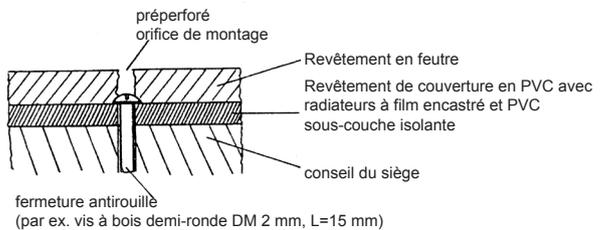
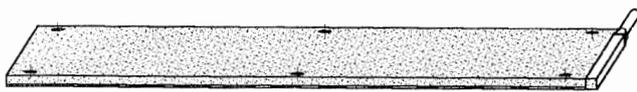
Les coussins chauffants aux dimensions supérieures sont livrés en état enroulé. Afin d'éviter des dommages, les coussins chauffants doivent uniquement être déroulés en état tempéré (au moins 15°C). Les coussins chauffants Thermodom « carlo » doivent uniquement être posés sur des bancs planes et disposant d'une capacité de charge suffisante. Il faut veiller à ce qu'aucun clou ou tête de vis ne dépasse. Aucun traitement des coussins chauffants ne doit être effectué (par ex. percer, découper etc.), étant donné que cela peut conduire à l'exposition de pièces conductrices de courant. N'oubliez pas : Les coussins chauffants sont soumis à 230 V de tension !

Les coussins chauffants ne doivent pas être montés directement sous une prise de courant murale.

En cas d'installations plus grandes, les coussins chauffants fabriqués précisément selon le nombre de sièges sont numérotés sur le côté arrière des barrettes de raccordement. Les coussins chauffants sont attribués aux bancs correspondants à l'aide de ce numéro. Les coussins chauffants sont des éléments de chauffage stationnaires. Une pose libre sur les bancs n'est pas autorisée. Les coussins chauffants doivent être fixés avec des vis à bous mi-rondes, résistantes à la corrosion (diamètre de 2 mm, longueur min. 15 mm) ou de tiges (diamètre 2 mm) à travers les trous de fixation préalablement percés en usine.



Poser les coussins chauffants Thermodom « carlo » sur les assises et faire un marquage pour le trou du passage de câble (ou bien à travers le dossier ou bien à travers le siège). Établir le perçage pour le trou du passage de câble, poser le coussin chauffant sur l'assise et enfiler le câble. Fixation du coussin chauffant sur le banc au moyen d'éléments de fixation protégés contre la corrosion (vis en laiton ou pointes de fil de fer en acier inoxydable). Immerger les vis ou les pointes de fil de fer dans les trous préalablement percés jusqu'au composite de tapis en PVC. Les trous préalablement percés sont faciles à reconnaître sur les côtés arrière des tapis. À travers le feutre mou, cédant, les trous se ferment, ce qui empêche l'accrochage de pièces de vêtements et les éléments de fixation mêmes ne sont alors plus visibles.



3) RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Le raccordement électrique doit uniquement être effectué par un spécialiste en la matière. Lors du montage et de l'installation, les dispositions en vigueur relatives à l'aménagement d'installations électriques à courant fort avec une tension nominale jusqu'à 1000 V (EN partie 1-4) doivent être respectées. En cas de raccordement fixe au réseau électrique, un dispositif de séparation agissant sur tous les pôles avec une ouverture de contact d'au moins 3 mm doit être installé (par ex. coupe-circuit, disjoncteur de protection FI). Avant de procéder à l'installation, il faut vérifier si la tension de réseau correspond à la tension d'exploitation indiquée sur la plaque signalétique.

Par défaut, les coussins chauffants Thermodom « carlo » sont pourvus de 1 m de câble de raccordement YML 2x0,75 mm². Si la conduite de raccordement au réseau est endommagée, cette dernière doit être remplacée par le fabricant à l'usine, afin d'éviter toute mise en danger.

Le câble doit être posé sur le côté intérieur de la tête latérale et doit, de préférence, être recouvert d'une barrette en bois profilée. Ensuite, le raccordement électrique doit être effectué dans le caisson en socle. Le raccordement électrique doit uniquement être effectué par un spécialiste local autorisé en la matière. Lors du montage et de l'installation, les dispositions en vigueur relatives à l'aménagement d'installations électriques à courant fort avec des tensions nominales jusqu'à 1000 V doivent être respectées. En cas de raccordement fixe au réseau électrique, un dispositif de séparation agissant sur tous les pôles avec une ouverture de contact d'au moins 3 mm doit être prévu (par ex. un coupe-circuit).

Données techniques :

EFB.....

Tension nominale : AC 230 V

Puissance nominale : 30-400 W (60 W/mètre courant)

Classe de protection : II (isolation de protection)

Type de protection : IP 41 (protection contre les gouttes d'eau)

4) PREMIÈRE MISE EN SERVICE

Avant la première mise en service, il faut contrôler si la tension du réseau correspond à la tension d'exploitation figurant sur la plaque signalétique. En cas de nouveaux coussins chauffants, la première utilisation peut générer une légère émanation d'odeurs, qui s'arrête toutefois d'elle-même après un certain temps ! Des tapis chauffants endommagés ne doivent pas être mis en service.

5) MODE CHAUFFAGE, SÉCURITÉ, MAINTENANCE

Attention : Les coussins chauffants Thermodom « carlo » ne disposent pas d'un dispositif de régulation de température. Afin d'éviter une surchauffe des coussins chauffants Thermodom « carlo », ces derniers ne doivent pas être recouverts. Un recouvrement - ne serait-ce que partiel - avec des textiles lourds, ne laissant pas passer la chaleur (vêtements etc.) conduit à une accumulation thermique - risque d'incendie.

La puissance des coussins chauffants est dimensionnée de façon à ce qu'une augmentation de la température d'environ 20°C est transmise à la surface en feutre. Une régulation externe de la température, resp. une limitation du temps de chauffage, est autorisé(e).

Les coussins chauffants Thermodom « carlo » satisfont aux exigences de sécurité pertinentes pour appareils électriques. Le bon état doit être contrôlé régulièrement (par ex. dans le contexte du travail de nettoyage hebdomadaire) (ÖVE-E5 Partie 1/1989 resp. ÖVE-EN50110). L'obligation du contrôle périodique de l'équipement électrique de l'installation de chauffage selon le § 12.1.6 est satisfaite de manière appropriée par des mesures de nettoyage et de contrôle ayant lieu au moins une fois par an, avant le début de la période de chauffage.

Des enfants âgés de moins de 3 ans doivent être tenus à l'écart, sauf s'ils sont sous surveillance permanente.

Des enfants âgés entre 3 et 8 ans sont uniquement en droit d'activer et de désactiver l'appareil s'ils sont sous surveillance ou s'ils ont été instruits quant à l'utilisation sûre de l'appareil et qu'ils ont compris les dangers en résultant, sous condition préalable que l'appareil soit placé ou installé dans sa position d'utilisation normale. Des enfants âgés entre 3 et 8 ans n'ont pas le droit d'enficher la fiche dans la prise de courant, de réguler l'appareil, de nettoyer l'appareil et/ou d'effectuer la maintenance par l'utilisateur.

Les coussins chauffants Thermodom « carlo » ne nécessitent pas de maintenance. Il faut cependant faire attention à ce qu'aucun coussin endommagé ne soit mis en service. Pour cette raison, les coussins chauffants Thermodom « carlo » doivent être contrôlés régulièrement, avant leur utilisation, quant à des endommagements et à la pénétration de corps étrangers. À cet effet, débrancher les coussins chauffants du réseau et les sécuriser contre une éventuelle remise en marche.

En d'endommagement de quelque sorte que ce soit, comme par ex. des coupes, des points de rupture, des barrettes de raccordement cassées, des conduites de raccordement défectueuses etc., l'utilisation doit immédiatement être arrêtée. Le coussin chauffant peut toutefois être retourné au fabricant, qui décide alors d'une éventuelle réparation. En principe, les réparations peuvent uniquement être effectuées par le fabricant.

Nettoyage :

Le côté supérieur du coussin chauffant est constitué d'un revêtement en feutre collé à l'élément chauffant. Ce dernier peut être brossé en état sec.

6) MARQUAGE, DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

Les coussins chauffants Thermodom « carlo » satisfont aux exigences de sécurité pertinentes relatives aux appareils électriques pour l'usage domestique et des fins similaires.

Contrôle et certification selon :

ÖVE/ÖNORM EN 60335-1:2012-11-01
ÖVE EN 60335- 1/A11:2016-07-01
ÖVE/ÖNORM EN 60335-2-30:2013-03-01
ÖVE/ÖNORM EN 62233:2009-01-01

ÖVE/ÖNORM EN 55014-1:2012-06-01
ÖVE/ÖNORM EN 55014-2:2016-02-01

ÖVE/ÖNORM EN 61000-3-2:2015-04-01
ÖVE/ÖNORM EN 61000-3-3:2014-04-01



Zertifikat Nr.: 55-026-17

Ce certificat constitue la base pour la déclaration de conformité CEE et le marquage CE par le fabricant ou ses représentants légaux et atteste la conformité avec les normes mentionnées dans le sens de la directive basse tension CE 2014/35/UE.

Cette notice de montage et d'utilisation doit soigneusement être conservée et, en cas de changement de l'utilisateur ou du propriétaire, elle doit être remise ensemble avec les coussins chauffants Thermodom « carlo ».